

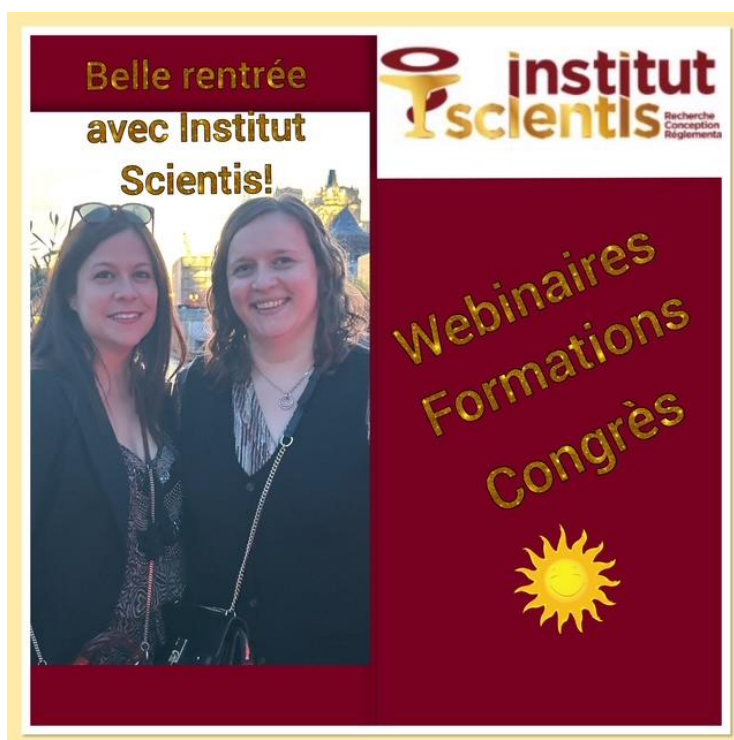
Lettre d'informations – Septembre 2025
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

Nous vous souhaitons une belle rentrée !



Un mois riche en événements pour [INSTITUT SCIENTIS](#) !

Formation

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

Durée : 2 modules de 3h30

Dates : mardi 16 et jeudi 18 septembre en live, replay ultérieur

Webinaire gratuit !

Institut Scientis a le plaisir de vous offrir [Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#)

Durée : 1h

Date : jeudi 25 septembre

Une session questions/réponse suivra.

Au plaisir de vous retrouver prochainement en ligne !

Rencontrez-nous à Cannes au [congrès de l'IFFSCC](#)

Dates : du lundi 15 au jeudi 18 septembre



Rencontrez-nous à Lyon, INSTITUT SCIENTIS est [sponsor du Congrès Biocides](#)

Dates : mardi 30 septembre et mercredi 1^{er} octobre



[Nous contacter](#)

Règlementation

Cosmétiques

[TPO dans les produits pour les ongles – Questions et réponses](#)

En lien avec l'information* publiée dans notre lettre du mois d'août, la Commission Européenne a mis en ligne une FAQ pour clarifier le Règlement (UE) 2025/877.

*[*DGCCRF - interdiction du TPO](#)*

L'oxyde de diphényl triméthylbenzoyl phosphine (TPO, n° CAS : 75980-60-8), une substance utilisée dans les produits pour ongles artificiels, devient interdite d'utilisation à partir du 1^{er} septembre 2025.

Cette interdiction entre dans le cadre du [Règlement \(UE\) n°2025/877](#) dit Omnibus VII, en ce qui concerne l'utilisation, dans les produits cosmétiques, de certaines substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Aucun délai d'écoulement des stocks n'est prévu pour les professionnels concernés.

[Produits « frontière »](#)

Il peut parfois être difficile de déterminer si un produit est cosmétique au sens du Règlement n°1223/2009 ou s'il relève d'une autre législation sectorielle. Dans le cas de ces « produits frontière », la classification du produit doit être décidée au cas par cas, selon plusieurs critères comme sa fonction, son mode d'application, ses allégations.

La Commission européenne a publié des documents d'orientation pour faciliter l'application de la législation européenne dans ces cas. Ils comprennent notamment un manuel sur le champ

d'application du règlement sur les cosmétiques, mis à jour lorsque de nouveaux cas sont pertinents à implémenter.

- [Manuel des produits frontière sur le champ d'application du Règlement \(CE\) n° 1223/2009 sur les cosmétiques \(art. 2\(1\)\(a\)\)](#)
- [Document d'orientation sur la démarcation entre la directive sur les produits cosmétiques 76/768 et la directive sur les médicaments 2001/83](#) (66 Ko)

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation**

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations -Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux - REACH

[Les redevances relatives aux biocides augmentent avec l'inflation](#)

La Commission européenne a adopté en juillet la révision du règlement relatif aux redevances dues à l'ECHA sur les biocides et les redevances actualisées sont applicables dès le 14 août 2025.

Les redevances liées aux autorisations de substances actives, aux autorisations de l'Union et à d'autres dossiers, telles que les études d'équivalence technique, augmentent de 19,5 % pour tenir compte de l'inflation.

Les réductions des redevances pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les critères d'éligibilité à ces réductions, s'appliquent comme auparavant.

[Huile de lavande, Lavandula hybrida, ext./Lavandin et TP19](#)

Les entreprises impliquées dans le dossier de demande d'approbation de l'huile de lavande, Lavandula hybrida, ext./Lavandin comme substance active TP19 (répulsifs et appâts) se sont retirées dans le cadre du programme d'examen. Sans autre mise à jour pour cette substance, celle-ci ne sera donc plus soutenue et ne devra plus être utilisée.

[Règlement REACH*](#)

La version consolidée est disponible.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).*

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h) :

Webinaire

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

[Lignes directrices sur l'utilisation du READ-ACROSS pour l'évaluation de la sécurité chimique des denrées alimentaires et des aliments pour animaux](#)

Le Read-ACROSS est une méthode utilisée dans l'évaluation des risques chimiques pour prédire les propriétés toxicologiques d'une substance cible à partir des données relatives à des substances similaires. Le comité scientifique de l'EFSA a mis au point une approche pour l'utilisation de READ-ACROSS dans l'évaluation des risques pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Cette méthode propose un guide étape par étape pour l'application de READ-ACROSS dans le cadre d'une évaluation fondée sur le poids de la preuve pour des substances individuelles. Elle comprend une explication des aspects clés à prendre en compte à chaque étape du processus tout au long du flux de travail, à savoir la formulation du problème, la caractérisation de la substance cible, l'identification et l'évaluation des substances analogues, l'utilisation des données pour compléter les manques, l'évaluation des incertitudes, la conclusion et la communication des résultats.

Elle souligne l'importance de la clarté, de l'impartialité et de la qualité afin d'obtenir une lecture transparente et fiable tout au long des conclusions. Une attention particulière est accordée à l'analyse des incertitudes et à la question de savoir si l'incertitude globale peut être réduite à des niveaux tolérables à l'aide d'approches normalisées et/ou de données supplémentaires issues de nouvelles méthodologies (NAM). Les lignes directrices décrivent les NAM afin de soutenir la lecture aux étapes pertinentes, améliorant ainsi la robustesse de l'évaluation.

L'objectif ultime est de fournir un cadre complet pour mener des évaluations systématiques et transparentes.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

NF EN 17272 - Antiseptiques et désinfectants chimiques - Méthodes de désinfection des pièces par voie aérienne par des procédés automatisés - Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide, tuberculocide, mycobactéricide, virucide et phagocide

La dernière révision de cette norme est en consultation publique jusqu'au 18/10/2025.

NF EN 14204 - Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité mycobactéricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine vétérinaire - (phase 2, étape 1)

La nouvelle révision de cette norme a été publiée le 28/08/2025.

En savoir plus ?

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30) : **Formation**

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h) : **Webinaire**

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h) : **Webinaire**

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h) : **Webinaire**

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

PFAS

Dans une note publiée le 27 août 2025, l'ECHA fait le point sur l'évaluation de la proposition de restriction à l'échelle de l'UE des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et précise le calendrier prévu. Cette note fait suite à la publication de la [proposition de restriction mise à jour](#), qui a eu lieu le 20 août 2025.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(1h30\) : Webinar](#)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Intelligence artificielle

Cancers cutanés : la Société française de dermatologie (SFD) appelle les pouvoirs publics à encadrer le recours à l'IA dans le dépistage

La SFD alerte sur l'usage solitaire par les patients d'outils d'intelligence artificielle (IA) pour le dépistage des cancers cutanés, et demande un encadrement afin d'éviter des consultations non coordonnées auprès de dermatologues déjà saturés.

Les sept propositions de la SFD

- Intégrer toute solution numérique dans un réseau territorial impliquant des dermatologues
- Encadrer les plateformes de télé-expertise et d'IA par des règles claires et opposables, et en uniformiser les accès
- Former les professionnels non spécialistes à l'usage raisonné de ces outils
- Recruter et installer davantage de dermatologues pour garantir un maillage territorial
- Renforcer la lisibilité des parcours dermatologiques pour les patients
- Evaluer de manière indépendante tous les dispositifs

Formulation-R&D

Une formulation bien pensée pour plaire aux consommateurs

L'efficacité demeure une des principales exigences des consommateurs de produits cosmétiques.

Peu importe la variété des attentes ou des moyens financiers, chacun cherche à obtenir un produit parfaitement adapté, capable de répondre à ses besoins avec performance. Cependant, la plupart des actifs cosmétiques nécessitent plusieurs semaines d'utilisation pour révéler pleinement leur efficacité. Ainsi, pour prévenir toute déception liée à des promesses non tenues, il est essentiel de concevoir des formules permettant d'apporter rapidement des résultats tangibles et visibles afin de fidéliser les consommateurs jusqu'à ce que les bénéfices profonds apparaissent.

Parmi les ingrédients ayant un effet immédiat, on peut notamment citer :

- Les ingrédients *soft focus* présentant un effet estompeur des ridules obtenu via les propriétés de diffraction de la lumière.
- Les agents filmogènes raffermissants permettant de réduire l'apparence des ridules en quelques minutes.
- Les agents apaisants ou humectants pour les peaux sujettes aux tiraillements et inconforts.
- Les pigments réfléchissant la lumière pour raviver l'éclat des peaux ternes et les colorants FD&C offrant un hâle instantané pour un effet bonne mine.

Créer une expérience sensorielle marquante dès les premières applications est déterminant pour inciter au renouvellement de l'achat en cosmétique. Il est aussi donc important de séduire avec le parfum, la texture et la couleur du produit, car ces éléments influencent d'autant fortement la décision d'achat. Chacun de ces aspects représente un levier stratégique pour élaborer des soins distinctifs, appréciés et surtout reconnus pour leur efficacité.

De nouveaux projets de R&D ? Des formules à optimiser ? Contactez-nous !

Le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS, situé au cœur de Montmartre, possède les agréments du ministère de la recherche [CIR](#) et [CII](#) vous permettant de bénéficier de crédits d'impôts si vous nous confiez vos projets de formulation.

Cosmétiques - Détergents - Biocides- Bougies parfumées- Parfums d'ambiance Dispositifs médicaux topiques et buccaux

Nous globalisons vos projets scientifiques :

- [Marketing scientifique](#) : Aide à la rédaction du cahier des charges de développement.

- [Formulation](#) : Développement de produits en conformité avec les réglementations européennes en vigueur et avec vos cahiers des charges. / Optimisation de formulations existantes.

[- Tests de performance : Nouvelle prestation INSTITUT SCIENTIS !](#)

Fort de son expérience dans le développement des produits de détergence et de désinfection, le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS vous propose désormais aussi la réalisation de certains tests de performance, notamment un test de performance pour LIQUIDE VAISSELLE MAINS permettant de vérifier l'action nettoyante de vos produits.

- [Stabilité et compatibilité contenu/contenant](#) : Contrôle des propriétés organoleptiques, physico-chimiques* et microbiologiques après stockage pendant un temps défini à différentes températures.

**pH, densité, viscosité, et détermination du point éclair coupe fermée*

- [Constitution des dossiers réglementaires](#) : étiquetage, allégations, DIP intégrant l'évaluation de la sécurité pour les produits cosmétiques (toxicologue ERT interne), CPNP, FDS, PCN, dossiers biocides (produit identique, démarches pour la période transitoire)

- [Webinaires et formations « formulation »](#)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30) : **Webinaire**

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30) : **Formation**

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h) : **Webinaire**

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h) : **Webinaire**

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Webinaires [2025](#) Formations [2025](#)

Cosmétiques

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance** mardi 16 et jeudi 18/09, replay ultérieur

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) mardi 08/10, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) **Formation à distance** (7h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance**(4h30)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

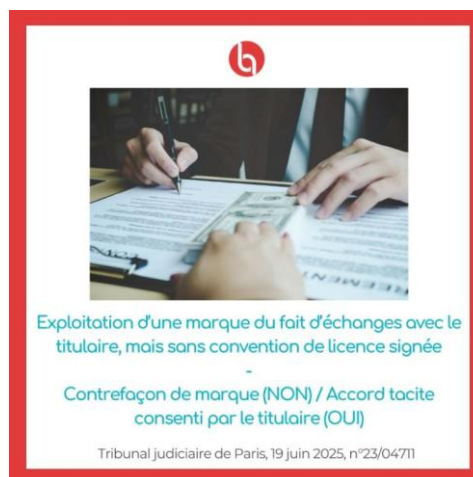
www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 21 juillet.

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.



ASTRA BODY – Paru sur LinkedIn le 29 juillet 2025



Une société exploite depuis 2021 un centre de remise en forme sous le nom commercial "Astra Body". À ce titre, elle est notamment titulaire de deux marques françaises désignant ce signe.

Dans le cadre du développement de son réseau, elle avait consenti des licences de marque à plusieurs établissements.

La société Alain Joseph, souhaitant ouvrir un complexe sportif, s'était rapprochée de cette société afin de rejoindre son réseau.

Des échanges réguliers ont suivi, aboutissant à l'envoi d'un projet de convention de licence de marque. Cependant, aucun contrat n'a finalement été signé et aucune redevance n'a été versée.

Constatant que, malgré l'échec des discussions, des références au signe Astra Body subsistaient sur les supports de communication de la société Alain Joseph, la société titulaire a engagé une action en contrefaçon de marque, ainsi qu'en concurrence déloyale et en parasitisme, tout en invoquant une rupture abusive des pourparlers.

Position du tribunal

- L'exploitation du signe Astra Body par la société Alain Joseph est établie : présence sur la plateforme Planity, création d'un profil Instagram, utilisation du signe en tant qu'enseigne commerciale.
- Toutefois, ces utilisations ne sont pas jugées fautives dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un accord tacite consenti par la société titulaire.

Cet accord résulte des échanges :

- Le logo a été transmis à la demande de la société Alain Joseph pour la réalisation de son enseigne,
- Les visuels utilisés sur Instagram ont été élaborés avec l'aide de la community manager de la société titulaire.

Ces éléments témoignent que le titulaire de la marque a encouragé et, par là même, autorisé l'utilisation des marques en toute connaissance de cause, sans attendre la signature de la convention de licence.

- En conséquence, les actes de contrefaçon ne sont pas caractérisés.

- Les demandes fondées sur la concurrence déloyale et le parasitisme sont également rejetées, dès lors que l'usage des signes était autorisé. Par ailleurs, la société Alain Joseph a cessé toute utilisation des signes dès la rupture des relations, excluant tout risque de confusion.
- En revanche, le tribunal retient la rupture fautive des pourparlers : les discussions étaient avancées (mise en place d'un accompagnement, ouverture du centre, communication active) et la rupture est intervenue soudainement, sans motif légitime, alors que tout laissait penser à une signature imminente.

Ce comportement est jugé abusif.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoliel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h) : **Webinaire**

FAQ du mois

Est-ce que les allergènes cosmétiques doivent figurer sur l'étiquette d'un produit biocide à destination cutanée ?

Les coformulants (substances non actives) d'un produit biocide à destination cutanée doivent respecter les restrictions (concentrations, produits rincés ou non, zones corporelles, ...) imposées par la Règlement cosmétique 1223/2009 sans pour autant tenir compte d'une obligation d'étiquetage pour les allergènes selon un seuil.

En effet, l'article 19.9 du [Règlement 528/2012](#) indique: « *Lorsqu'un produit biocide est destiné à être appliqué directement sur les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou sur les dents et les muqueuses buccales, il ne contient pas de substance non active qui ne pourrait pas être incorporée dans un produit cosmétique en vertu du règlement (CE) no 1223/2009.* »

Par ailleurs, l'article 69 du Règlement 528/2012 définit pour seule obligation un étiquetage de la substance active (identité et concentration en unité métrique), en complément des obligations du Règlement CLP n°1272/2008 selon la classification du produit.

En savoir plus ?

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation à distance**

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Retrouvez toutes les [publications d'INSTITUT SCIENTIS](#).

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de nos derniers articles !

[NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

[Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	14 et 15 janvier - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	28 et 29 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 04 au 06 mars - Villepinte
Salon de Podologie	07 et 08 mars - Paris
Cosmoprof	Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie)
Congrès règlementaire COSMED	26 et 27 mars - Paris
ContaminExpo	Du 25 au 27 mars - Paris
Europropre	Du 25 au 27 mars - Paris
Congrès Détergence, Règlementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas)
Congrès International d'Esthétique & Spa	14 avril - Paris
Santexpo	Du 20 au 22 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 4 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Du 6 au 8 juin - Paris
Make-up Paris	18 et 19 juin - Paris
Congrès Environment & Safety	1 ^{er} juillet - Le Vaudreuil
Luxe pack Edition spéciale	1 ^{er} et 2 juillet - Paris
Congrès de la Société française de microbiologie	Bordeaux, du 24 au 26 septembre
Congrès de l'IFSCC	Du 15 au 18 septembre
Congrès biocide	30 septembre et 1^{er} octobre - Lyon
Cosmopet	2 et 3 octobre - Saint-Germain-en-Laye
Cosmetic 360	15 et 16 octobre - Paris
Congrès Parfums et Cosmétiques	19 et 20 novembre - Chartres
Salon Natexpo	Du 30 novembre au 2 décembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	11 et 12 décembre - Paris

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, IS'Art Galerie Montmartre abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



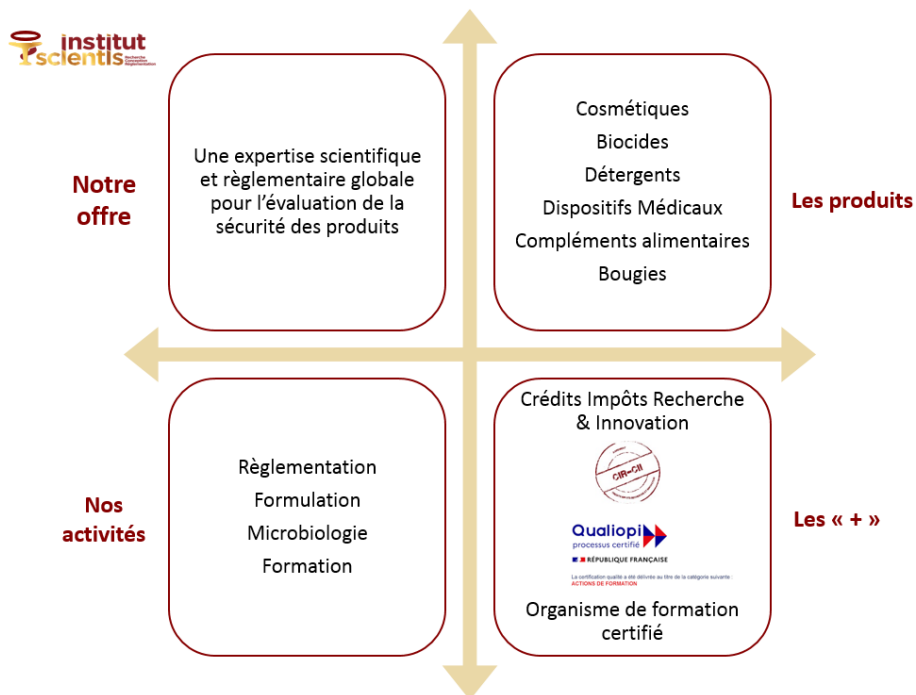
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

Brochure Institut Scientis



© 2025 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.